



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Le Quesnoy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Sophie LESNE, Maire,

Etaient présents :

M. CARPENTIER Renaud, M. CATTIAUX Laurent, M. COLPIN Jérôme, Mme DECLERCK Axelle, M. DEVILLERS Frédéric, M. DOLPHIN Freddy, Mme DUBOIS Marie, Mme GOSSELIN Stéphanie, M. GOUGA Amar, Mme GRUSON Elisabeth, Mme HENRY Marie-Antoinette, Mme LECLERCQ Martine, Mme LESNE Marie-Sophie, M. PAMART Alain, M. RAOULT Paul, Mme SARAZIN Eléna, Mme ZDUNIAK Michèle.

Procurations :

M. BEAUBOUCHER François donne pouvoir à M. PAMART Alain, Mme BONIFACE Dominique donne pouvoir à Mme LESNE Marie-Sophie, Mme CIUPA Betty donne pouvoir à M. RAOULT Paul, M. DUREUX Fabrice donne pouvoir à M. GOUGA Amar, Mme GONZALES-MORAN Valérie donne pouvoir à M. CARPENTIER Renaud, M. LEMEITER Valentin donne pouvoir à M. CARPENTIER Renaud, M. RADZISZEWSKI Edouard donne pouvoir à Mme HENRY Marie-Antoinette, M. REGNAUT Frédéric donne pouvoir à Mme GOSSELIN Stéphanie, Mme VERDIERE Delphine donne pouvoir à Mme DUBOIS Marie.

Etaient absents :

M. DUCLOY Patrick,

Etaient excusés :

M. BEAUBOUCHER François, Mme BONIFACE Dominique, Mme CIUPA Betty, M. DUREUX Fabrice, Mme GONZALES-MORAN Valérie, M. LEMEITER Valentin, M. RADZISZEWSKI Edouard, M. REGNAUT Frédéric, Mme VERDIERE Delphine.

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme LECLERCQ Martine

Il est procédé à l'appel et Mme le Maire propose le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 décembre dernier à l'approbation du Conseil.

Mme GRUSON demande des modifications sur le sens du vote sur la délibération 19 relative à l'exonération de la TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) du Conseil précédant. Son groupe s'est abstenu, ce qu'une nouvelle écoute des bandes a confirmé, alors que le procès-verbal ne l'indique pas. La modification sera faite par précision dans le présent procès-verbal.

Mme le Maire informe que le Département a pris une décision, non officielle pour l'instant, de rapatrier les ouvrages de la médiathèque départementale, essentiellement sur Hellemmes. La médiathèque départementale occupait la partie droite de Lowendal sur 700 m². Cela a été évoqué en Conseil de Communauté.

Cela fait onze ans qu'on entend qu'elle va partir, que les agents n'y trouvent pas leur compte, que le monte-charge n'est pas optimal...Pour la ville c'était un foyer, il va falloir trouver un autre usage. Le bâtiment est très beau. La Communauté de Communes réfléchit à ses propres locaux, nous aurions ici une possibilité. On peut aussi imaginer une réflexion avec des professionnels de santé, les professionnels en place n'y seraient pas nécessairement opposés. 2025 doit être mis à profit pour y réfléchir, le bail n'est pas encore résilié.

M. DOLPHIN rappelle que la médiathèque avait aussi un rôle de formation notamment des bénévoles. La proximité de la gare est un atout. Mme le Maire connaît les difficultés financières du Département qui incite à cette décision, prise sans consulter les élus malheureusement.

M. RAOULT reste persuadé que la lecture sur papier reste un élément déterminant, qu'elle reste indispensable pour la culture générale de tous. Il ajoute que la bibliothèque municipale mériterait plus de surface. Un transfert pourrait être envisagé.

Pour Mme le Maire, le débat est ouvert, on peut s'interroger sur la création d'une médiathèque ; nous sommes en train de rénover la bibliothèque actuelle, nous faisons du réaménagement. Faut-il passer un cap, mais il ne faut pas voir trop grand. Il y a beaucoup d'adhésions nouvelles, mais c'est surtout le travail avec les écoles qui est efficace, et le bâtiment actuel est très satisfaisant. La taille raisonnable, le côté cosy est précieux aussi. Nous ne sommes pas sans bibliothèque, sans activité.

Mme DECLERCK précise que les travaux sont déjà appréciés, et que des bibliothèques se sont ouvertes dans le secteur.

Mme GRUSON évoque l'équipement d'Anor, financé par les institutions, avec des fonctions plus ouvertes.

Mme le Maire évoque la possibilité d'avoir des locaux spécialisés par tranche d'âge, M. DOLPHIN rappelle aussi la thématique du jeu.

QUESTION N°1 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Mme le Maire dit que le contexte est un peu moins incertain depuis hier, il y a des assurances sur la DETR, une diminution du Fonds vert, de la DSIL, le contexte est tendu, avec des augmentations de cotisation du SDIS par exemple, le poste des frais de personnel est élevé, nous avons beaucoup de services comme le théâtre, nous absorbons l'augmentation du point d'indice.

Nous restons une ville à faibles moyens, l'assiette d'imposition est inférieure à la moyenne des villes de notre strate. Nous avons contenu les dépenses de fonctionnement en 2024 qui sont même en baisse par rapport à 2023. La capacité d'autofinancement reste stable, ce qui est la résultante de nos efforts. Tant que nous n'aurons pas perçu les subventions sur les gros travaux, nous devons maintenir ces efforts, et parfois reporter des dépenses. Nous sommes à 3.9 ans de capacité de désendettement quand le seuil de vigilance est à 10 ans.

D'autres communes ont profité du PACTE SAT bien plus que dans le quercitain, pour lancer de grands projets, mais elles ont quand même dû s'endetter lourdement. Nous avons eu des bonus sur la valorisation touristique, mais rien de pléthorique, nous espérons notre part sur le dernier PACTE SAT à venir.

Pour le DOB, nous avons listé certains projets pour 2025, comme la rénovation de la maison boulevard Vauban, la DETR sera orientée prioritairement sur les projets PACTE SAT. La maison sera reconvertie

sur les hébergements d'urgence. Le camping ne peut être utilisé en hiver pour cela. On pourrait aussi dédier cette maison pour héberger des victimes de violences intra-familiales.

Nous allons régler les dépenses du parc urbain, du jardin du musée, poser les jeux sur la base de loisirs, rénover l'éclairage du théâtre. Il reste 220 000 euros de subvention à mobiliser à la Région pour Centre-ville-centre bourg. On pourrait faire une opération, peut être sur l'ancien Pic frite. L'entrée de la rue Weibel pourrait être améliorée.

M. DOLPHIN remercie les services pour le document remis, la situation financière est décrite comme saine, la capacité de désendettement est satisfaisante.

Il y a trois points, la transition écologique, il faudrait le réaffirmer davantage, les collectivités sont en première ligne pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

Sur le réseau de chaleur, les jardins, son groupe est d'accord. Nous pourrions exploiter la désimperméabilisation des cours d'école, réfléchir sur les boucles citoyennes.

Le deuxième point, le personnel, l'âge des agents est un élément important au regard de la pénibilité, il faut réfléchir au renouvellement des équipes, aux formations. Sur les financements, il faut prioriser la préservation et la restauration du patrimoine dans le cadre de financement européen peut être.

Enfin, il faut profiter du recensement en cours pour avoir un regard sur les tendances de la population, un certain nombre de réflexions sont nécessaires pour répondre aux besoins en service des populations.

Mme le Maire remercie M. DOLPHIN, elle précise que le budget 2025 devra aussi couvrir l'OPAH RU, qui représente 360 000 euros sur cinq ans. On compte réaliser 80 opérations sur cette durée, ce qui contribuera à notre bilan carbone.

Sur le réseau de chaleur, nous avons un nouveau collaborateur, M. PIERRI qui doit passer à la phase de sourcing. Nous avons interrogé l'ABF sur la mise en place de panneaux photovoltaïques sur Lowendal. Elle reste à convaincre.

M. DOLPHIN souhaiterait qu'on prenne un étudiant pour faire un bilan carbone de l'activité municipale. Mme le Maire regrette qu'on ne l'ait pas fait il y a dix ans, en raison des améliorations déjà engagées : on a fait des progrès énormes.

Sur les remparts, le PACTE SAT les a repris, c'est acté. Nous pourrions refaire des opérations de qualité.

On peine avec le marché d'insertion, l'ADACI a des difficultés pour trouver des maçons. Sur REFRESCO, l'entreprise nous amène plus de 300 000 euros de recettes, l'opération serait quasi impossible à faire aujourd'hui avec le ZAN, nous devons nous réjouir de l'avoir fait grâce à l'engagement de tous, notamment Monsieur le Sous-préfet.

Enfin, sur le personnel nous déprécisons les agents, actuellement l'agent qui assure l'accueil, le secrétariat et le suivi des logements au CCAS. Nous avons peu de marges de manœuvre, grâce aux services techniques nous faisons des choses pas trop chères. Nous compensons la faiblesse de moyens par notre agilité.

Il est pris acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire, à l'unanimité.

QUESTION N°2 : CREATION DE TROIS EMPLOIS NON PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET D'ADJOINTS TECHNIQUES POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE

Mme le Maire explique que c'est une délibération de précaution, les informations reçues laissant penser que le nombre de contrats PEC ouverts aux collectivités pourraient être en réduction. Priorité sera donnée aux écoles.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTION N°3 : VACATIONS POUR MISSIONS D'EXPERTISE SUR LES DEPOTS DE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTIONS ET MARCHES PUBLICS

Mme le Maire souhaite profiter des compétences de Mme SEYNHAEVE qui en outre connaît bien la ville. M. DOLPHIN s'étonne dans la mesure où les effectifs de la ville comportent trois cadres A, qu'un nouveau DST devrait arriver prochainement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTION N°4 : VACATIONS POUR MISSIONS D'ENSEIGNEMENT DE LA DANSE

Il s'agit de pouvoir assurer les cours en cas d'absence avec des compétences spécifiques à l'activité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTION N°5 : CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE A LE QUESNOY CADASTREE SECTION E 322

Mme le Maire précise que c'est un triangle de terrain avec une servitude de passage, la grange a été vendue au propriétaire voisin, les gens sont chez eux, il n'y a plus lieu d'avoir une servitude. Nous proposons de vendre cette petite parcelle.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTION N°6 : REGLEMENT INTERIEUR DE FONCTIONNEMENT ET PROJET D'ETABLISSEMENT DU MULTI-ACCUEIL LES QUERCILUTINS

Mme Dubois précise que les changements ont été demandés à l'initiative de la CAF. Trois points sont concernés :

- L'application du plancher ressources un enfant pour les enfants placés en famille d'accueil
- La révision annuelle du taux horaire en janvier et la révision des ressources en mai et juin et à la signature des nouveaux contrats
- En cas de non présentation des justificatifs ressources, l'application du plafond en fonction du nombre d'enfants à charge.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTION N°7 : AIDE AU RAVALEMENT DES FACADES DE L'HYPER CENTRE VILLE – DELIBERATION SUR L'URGENCE DE CE POINT

Madame le Maire rappelle qu'un projet de délibération sur la reconduite de l'aide communale au ravalement des façades de l'hyper centre-ville a été adressé aux membres du Conseil Municipal en ordre du jour complémentaire afin d'être ajouté à l'ordre du jour de la présente séance.

Le projet de délibération proposé est la reconduite d'un dispositif existant sur la commune depuis 2020 qui a pris fin depuis 2023 et qui consistait à aider financièrement les propriétaires pour le ravalement des façades d'immeubles visibles depuis le domaine public dans un périmètre précis du centre-ville, les travaux étant soumis à autorisation d'urbanisme et avis favorable de l'ABF.

Le vote de cette aide financière communale dès aujourd'hui aidera les propriétaires concernés à engager la réhabilitation de certaines façades d'immeubles très dégradées dès cet été.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 23 voix pour et 3 voix contre valide l'urgence du vote de cette délibération.

Mme le Maire précise que cette délibération, arrivée sur un ordre du jour complémentaire, reprend le dispositif de 2019 ouvert pour trois ans. La ville avait aidé la façade du Roi Boeuf, l'auto-école des remparts, le magasin de D. Robert, une dizaine de dossiers en tout avaient été soutenus. Le Site Patrimonial Remarquable nous incite aussi à renouveler ce dispositif. Celui-ci est renouvelé en complément de l'OPAH RU, du PIG développé par le Parc Naturel, des fonds Leader mobilisables pour les commerçants, de l'aide Réa de la Région pour les commerçants, de l'aide de la Communauté de Communes, des interventions de la Fondation du Patrimoine avec crédits d'impôts pour les façades remarquables. Il nous faudra réaliser un support de communication avec tous ces outils. On aide ici les propriétaires, au-delà des commerçants.

L'aide est plafonnée à 40% du montant des travaux, avec un plafond à 7 500 euros. Le périmètre est précisé dans la délibération.

M. DOLPHIN voudrait qu'on se donne le temps d'une commission de travail, il faut une bonne articulation entre les différentes politiques, voir si les cumuls d'aides sont possibles, il ne dit pas que ce n'est pas une bonne politique, mais il faudrait faire un bilan. Mme le Maire répond que le bilan a été fourni. Mme le Maire comprend le besoin de débattre ; M. DOLPHIN ajoute qu'on pourrait, par exemple, réfléchir sur des politiques d'abattements fiscaux. Mme le Maire répond que plus tôt on vote la délibération, plus vite les dossiers se mettent en place pour des réalisations cet été.

Mme GRUSON regrette que des dossiers soutenus nous laissent voir des pompes à chaleur à proximité de l'église et demande ce qu'on fait. Mme le Maire répond qu'il fallait venir en réunion publique hier. Mme GRUSON regrette le manque de communication sur cette réunion à destination du Conseil. Mme le Maire constate que M. RAOULT était présent. Certaines aides visent les propriétaires, d'autres les commerçants, les aides se répartissent. Mme le Maire précise que si une aide est accordée par la Fondation du patrimoine, le dossier ne sera pas éligible à l'aide municipale.

M. RAOULT constate que de nombreuses politiques ont été développées, mais que la rue Casimir Fournier n'est pas très jolie. Les façades ne sont pas entretenues par certains commerçants. Il se dit scandalisé du manque d'entretien de certaines devantures. Avant de donner de l'argent, il faut que les commerçants assurent eux même l'attractivité de leur commerce. Ils ne doivent pas tout attendre du propriétaire. A Valenciennes tout a été refait. Une action globale sur la rue Casimir Fournier est nécessaire. M. CARPENTIER explique qu'à Valenciennes la vision globale a été favorisée par le fait que les commerces dépendaient d'une même copropriété. Mme le Maire explique qu'à Saint Omer, il y a eu une phase de coercition, le ravalement tous les dix ans étant obligatoire. Il faudrait voir si nous ne mettrons pas en place cette phase plus contraignante. Elle ajoute, en outre, que le RLPI oblige à enlever les anciennes enseignes. Nous pourrions être plus contraignants.

L'urgence de l'inscription à l'ordre du jour de cette question (délibération 01-2025), est adoptée par 23 voix pour, 3 contre (M. DOLPHIN, Mme GRUSON, M. COLPIN).

La délibération est adoptée, par 23 voix pour, 3 contre (M. DOLPHIN, Mme GRUSON, M. COLPIN).
Mme le Maire rend compte de la signature du Bail à Réa (location de bureaux).

Questions diverses

Mme GRUSON indique que dans sa rue, on rajoute des poteaux sans enlever les anciens. Mme le Maire remarque que c'est une question à poser en Conseil Communautaire. M. DEVILLERS se demandent s'ils ne sont pas en cours de démontage.

M. RAOULT regrette l'implantation d'une deuxième antenne en face de l'école et demande pourquoi on ne pense pas au château d'eau du SIDEN. Mme le Maire répond que nous y avons pensé, ce n'est pas possible. On est en train de travailler sur l'hypothèse du beffroi. Il faut convaincre la DRAC, les sociétés de téléphonie disposent désormais d'équipements plus petits, nous avons bon espoir, dans le Pas-de-Calais cela se fait. La situation actuelle est provisoire.

La séance est levée à 20 h 50.



Marie-Sophie LESNE
Maire

Vice-présidente de la CCPM
Vice-présidente de la Région Hauts-de-France

